

PREMIÈRE PARTIE

LES SACREMENTS

par H. BOURGEOIS et B. SESBOÛÉ

INTRODUCTION

(H. BOURGEOIS)

Les sacrements sont à l'évidence un élément de l'expérience chrétienne. Ils sont mentionnés dans le Credo à travers le baptême, du moins dans la forme développée de Nicée-Constantinople. Sans constituer la réalité première du mystère évangélique, et tout en demeurant seconds au regard de la Parole divine qu'ils portent en eux, ils font donc partie du « dogme » chrétien.

La présentation historique de ce dogme particulier comportera des particularités qu'il est bon d'énoncer dès le départ. Formellement, il débute au XII^e siècle, puisque c'est à cette date que s'est constituée, en Occident et dans le christianisme latin, une doctrine des sacrements, autrement dit une « sacramentaire ». Cela ne peut dispenser, bien entendu, de faire mémoire des temps antérieurs, car c'est dans l'Antiquité chrétienne que le fait sacramentel a pris figure précise et a trouvé les marques de sa théologie à venir. D'autre part, on a choisi de suivre l'histoire en envisageant le plus possible simultanément les divers sacrements. Une autre méthode eut été possible, consistant à accompagner chacun des actes sacramentels dans l'évolution qu'il a connue au cours des âges. Mais, il a semblé plus judicieux d'envisager la réalité des sacrements comme un tout, diversement modulé, mais toujours articulé dans l'expérience chrétienne et la réflexion théologique. C'est seulement quand la

chose le demandera que le septénaire sera exposé pour lui-même, en particulier à propos des conciles de Trente et de Vatican II. Dans un chapitre de conclusion le devenir « dogmatique » de chaque sacrement sera également ressaisi pour lui-même.

Selon l'intention de cet ouvrage, l'histoire ici retracée ne sera pas celle de toute la théologie des sacrements, mais d'abord celle du « fait » et du « dogme » sacramentels. Cela explique la place donnée aux prises de position officielles du magistère. Ce n'est pas que le magistère assume à lui seul la dogmatisation progressive des sacrements, car sa fonction est indissociable de ce que vivent, pensent et expérimentent les chrétiens en leurs communautés et en leur vie personnelle. Mais le magistère catholique est tenu pour avoir un rôle propre, celui d'exprimer la confession de foi pour tous à chaque époque. C'est là son ministère. On ne s'étonnera donc pas de trouver ici une histoire du dogme sacramentel régulièrement ponctuée par les voix des conciles et des papes. Cependant, l'histoire ici présentée a voulu ne pas se contenter d'un corpus de textes autorisés et successifs. On a essayé de faire apparaître la logique de ces interventions. Le plus souvent cette interprétation s'inscrit dans le développement de la réflexion chrétienne sur la liturgie et la pratique des sacrements. Une fois ou l'autre, cette logique est moins immédiatement liée à la compréhension de l'expérience que font les chrétiens de leurs célébrations et dépend d'autres facteurs, notamment culturels.

En outre, cette histoire cherchera à prendre en compte l'ensemble de la réalité chrétienne et donc, la diversité des traditions et des Églises. L'évolution qui va être retracée ne se veut donc pas purement latine ou occidentale. Elle intégrera le devenir de la pratique et de la réflexion des Églises orientales. Simplement, il apparaîtra vite que le goût pour la spéculation sur les sacrements est plus occidental qu'oriental. Non que les chrétiens byzantins, syriaques ou alexandrins n'aient rien écrit sur les mystères célébrés en leurs assemblées. Mais leur génie propre les oriente vers le mystère même de Dieu et ils sont moins portés que les Latins à examiner comment les sacrements manifestent et actualisent le don divin. Ils confessent ce don, ils en vivent, mais ils n'ont pas forcément le désir de l'analyser.

Les auteurs ont cherché enfin à être aussi précis et objectifs que possible. Mais le volume pourtant notable de ces pages n'a pas permis de donner en toute occasion les indications que pourrait sou-

haïter tel ou tel lecteur. L'intention a été plus de faire apparaître des perspectives que d'accumuler des données historiques. Quant à l'objectivité, chacun sait qu'elle n'est jamais totale. Du moins le texte que voici a-t-il soin de laisser parler les données recensées. Le moment venu, il est possible d'apprécier l'évolution décrite. Mais alors ce jugement déborde la stricte présentation de ce que nous ont transmis les siècles ou les décennies qui nous ont précédés.

Dès lors, voici le plan qui sera suivi :

Les deux premiers chapitres feront le point de ce qui a précédé la constitution de la sacramentaire chrétienne au XII^e siècle, selon le double registre de la doctrine et de la pratique ou des institutions.

Dans le troisième chapitre seront envisagées les données magistérielles sur le septénaire, qui se succèdent du XII^e au XVI^e siècle.

Un quatrième chapitre sera consacré au concile de Trente (1545-1563), qui, face aux positions de la Réforme protestante, est revenu en de nombreuses sessions sur le septénaire sacramentel en général et sur chacun des sacrements.

Un cinquième chapitre conduira du concile de Trente au concile de Vatican II. De l'un à l'autre, l'histoire des sacrements ne fut pas vide. En suivant ses divers aléas, il est possible de voir comment un concile, celui de Trente, est peu à peu reçu et comment un autre concile, celui de Vatican II, se prépare progressivement.

Le sixième chapitre fera le point sur l'œuvre sacramentelle de Vatican II et le septième sur ce qui l'a suivi dans les années qui terminent ce siècle.

Enfin, dans une conclusion (ch. VIII), chaque sacrement sera rapidement présenté. Il s'agira de récapituler ce qui l'a marqué dans l'histoire commune qui aura été manifestée précédemment.

